

Mesdames, Messieurs les Maires des Hautes-Pyrénées,

Il y a urgence... Les formulaires de parrainage doivent arriver vendredi au Conseil Constitutionnel.

Le 23 avril 2017 se déroulera le 1er tour de l'élection présidentielle. Philippe Poutou, ouvrier de l'industrie automobile, sera le candidat du NPA (Nouveau parti anticapitaliste). Nous souhaitons que, durant cette élection, il puisse défendre nos idées écologistes, sociales, démocratiques et nos propositions, notamment pour combattre le désengagement de l'État dans les zones rurales et la désertification programmée. Nous défendons l'idée que même un ouvrier peut et doit faire de la politique. Or, force est de constater que la modification de la loi, concernant la collecte des parrainages, entraîne pour nous des difficultés telles qu'elles pourraient bien nous interdire d'être présents lors de l'élection présidentielle. L'absence de Philippe Poutou marquerait un recul démocratique majeur dans notre pays ! C'est pourquoi nous nous adressons à vous. Le NPA ne compte pas suffisamment d'élus lui permettant de se présenter avec ses propres moyens. Parrainer un candidat ne signifie pas adhérer à ses idées mais permet la démocratie et l'expression des désaccords politiques dans le cadre de débats publics. Il est essentiel que tout courant politique significatif puisse défendre ses idées et ses propositions en présentant un candidat. Les sondages créditent Philippe Poutou de 1 à 2 millions de voix : ces citoyennes et citoyens doivent pouvoir voter, au premier tour, pour le candidat qui correspond le mieux à leurs opinions. Il en va du droit d'expression, du pluralisme et de la démocratie. C'est cette défense de la démocratie qui a mobilisé les initiateurs de la tribune et de la pétition en faveur de la candidature de Philippe Poutou. La loi vous donne l'immense responsabilité de garantir la représentation démocratique lors de l'élection présidentielle. En apposant votre signature sur le formulaire de parrainage en faveur de Philippe Poutou vous permettrez ainsi à la démocratie de s'exprimer pleinement.

Tarbes, le 13 mars 2017, le NPA65.